



**Mardi 19 mars 2019**

**Lycée Léonard de Vinci LEVALLOIS-PERRET**

**Stage « les mesures Blanquer (bac, lycée, loi pour l'Education) : analyser et construire les mobilisations »**

**Suppressions de postes, attaques contre le statut, remise en cause des instances de dialogue social... notre modèle social est attaqué !**

**MARDI 19 MARS : GRÈVE ET MANIFESTATION  
DÉPART 13h LUXEMBOURG**

**SAMEDI 30 MARS : MANIFESTATION**

**(infos à suivre)**

=> Tous les documents de ce dossier ainsi que tous les visuels utilisables pour afficher en salle des profs, réaliser des tracts et affiches... sont sur notre site [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu)

=> Afin de préparer la mobilisation du samedi 30 mars et d'en faire une manifestation dynamique et un temps fort pour les collègues, les médias et l'opinion publique, nous rassemblons au S3 à Arcueil tous les collègues motivés pour organiser les visuels et les animations du cortège :

**SAMEDI 23 MARS à 10h.**

*Afin de prévoir thé, café, croissants, merci d'indiquer votre présence à [perms2@versailles.snes.edu](mailto:perms2@versailles.snes.edu).*



## Loi Blanquer « pour une école de la confiance »

**Votee le 19 février dernier, la loi Blanquer dite « pour une école de la confiance » a déjà beaucoup fait parler d'elle, notamment en ce qui concerne l'article 1 et la neutralité des fonctionnaires. Hélas, c'est seulement l'arbre qui cache la forêt. Florilège :**

### **Article 1 : Le droit de se taire**

- Remise en cause de la liberté d'expression des personnels au nom de l'« exemplarité » des fonctionnaires !
- Drapeaux, carte de France et extraits de la Marseille dans toutes les classes.

### **Article 2 à 4bis : Des sous pour les maternelles privées**

- Scolarité obligatoire dès 3 ans. 98% des élèves de cet âge sont déjà scolarisées, mais maintenant, les maternelles privées devront obligatoirement être financées.

### **Article 6 : Des établissements pour l'élite...**

- Des établissements pour élèves bilingues financés en partie par des fonds privés qui peuvent déroger à l'organisation pédagogique. C'est toujours moins de mixité sociale.

### **Article 6 quater : ...et des établissements pour les défavorisés.**

- Permettre le regroupement d'écoles avec un collège au sein d'un même établissements, bonjour les compléments de service inter-degrés, les regroupements de niveaux, la bivalence...

### **Article 9 : Parce que l'on est jamais mieux évalué que par soi-même**

- Le CNESCO, indépendant, est remplacé par le « conseil d'évaluation de l'école ». Blanquer a fait le choix de confier l'évaluation de sa propre réussite... à lui-même.

### **Article 14 : Pourquoi payer un salaire de prof quand on peut payer un salaire d'AED ?**

- AED pré-recrutés en L2 pour assurer sur 3 ans les remplacements en interne

### **Article 18bis : Les CA c'est quand même pénible**

- Diminution des prérogatives du conseil administration au profit de la commission permanente



Mon à l'article 1  
provis de la « Ecole de la confiance »  
La liberté d'expression,  
nous devons la garder,  
Je signe la pétition !

ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN  
F.S.T.

**Les fonctionnaires sont aussi citoyens, ils doivent conserver leur liberté d'expression ;**

**Je signe la pétition en ligne en suivant le lien ci-contre.**



# Mécanisme des réformes...

## Réforme du système éducatif « Pour une Ecole de la confiance »

☑ **Muser les personnels** en étendant le devoir de réserve et empêcher toute critique de l'Institution.

☑ Contraindre les communes à financer l'enseignement privé en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans.

☑ Création d'établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI) pour les milieux favorisés, avec un financement possible sur fonds privés.

☑ **Amendement coup de force : création d'établissements publics des savoirs fondamentaux** » regroupant classes et personnels du 1<sup>er</sup> degré dans des super-collèges dirigés par de super-managers.

C'est une « **école du socle** » qui menace les cultures professionnelles du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré, la liberté pédagogique et les statuts particuliers.

☑ Le recours à la déréglementation au nom de l'expérimentation et de l'innovation facilité pour **affaiblir les règles statutaires** et imposer l'annualisation des services.

☑ Création d'un Conseil d'Evaluation de l'Ecole, soumis au Ministre : outil de classement des établissements, de pressions sur les pratiques, et de mesure de la « performance des personnels » au travers des contrats d'objectifs.

☑ Mise au pas de la formation initiale par la suppression des ESPE, remplacées par les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPE), sous le contrôle direct du Ministre.

☑ Sous couvert de pré-recrutements, création de contrats d'AED pour placer devant les élèves des personnels sous-payés, sous-formés et non-titulaires du concours.

## « Projet de loi relatif à la réforme de l'Etat » statut général des fonctionnaires

**Recours accru au contrat** pour déroger au principe du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent.

**Création d'un « contrat de projet »** plutôt que de recruter des personnels sur des emplois de qualité et statutaires.

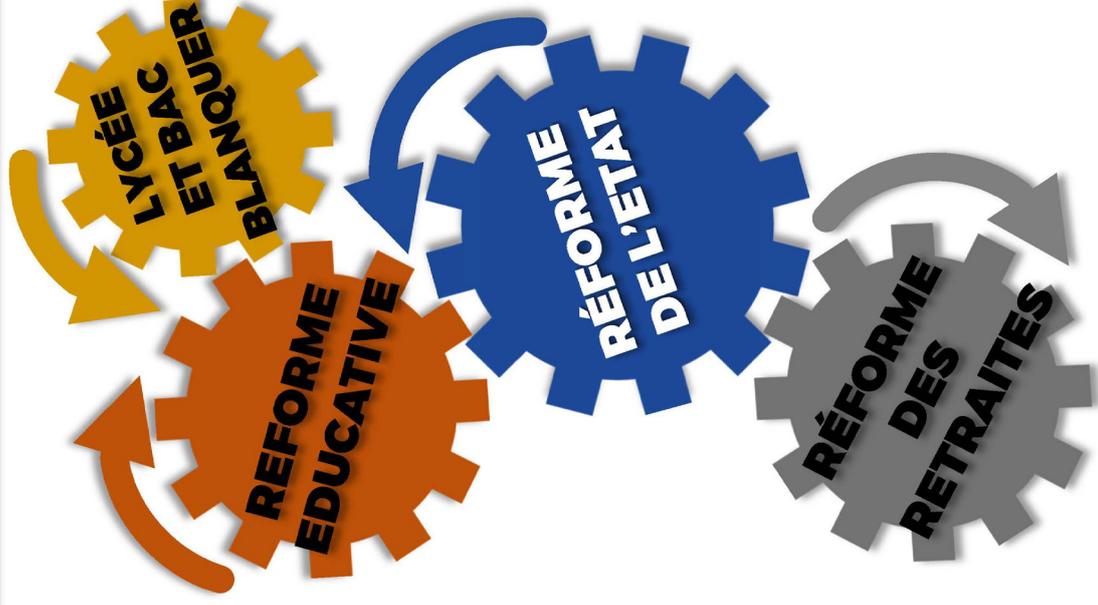
**Mise en cause des instances de dialogue social** (CAP, CHSCT) pour mieux renvoyer aux « managers de proximité » la gestion des carrières (mutations, avancement, promotions, ... recrutement ?).

## Projet de système de retraites « universel »

**Baisse historique des pensions et suppression du dernier indice comme base de calcul de la pension** = casse du Code des Pensions lié au statut de la fonction publique.

**Individualisation du système**, avec des points à valeur variable pour contraindre à travailler au-delà de 62 ans et à s'en remettre au privé.

**Réduction de la part indiciaire dans les salaires** au profit des primes octroyées par les managers locaux ... au « mérite ».



# #STOP MEPRIS!

#LoiFonctionPublique  
#STOPréformesBlanquer



**19 et 30 mars 2019**

**faisons reculer**

**le pouvoir !**



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

**DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION ~~DE LA~~ DESTRUCTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

En collège, en lycée, classes  
**surchargées**

Moyens étriqués, postes  
**supprimés**

**ON N'EST PAS  
DES SARDINES !**



**sn**e**s**  
fsu

**#STOPMEPRIS**

PROJET DE LOI  
#ÉCOLE DE LA  
CONFIANCE

OPÉRATION  
DESINTOX

ARTICLE 1

## ENSEIGNE ET TAIS-TOI !

**ADOPTÉ**

- 1 Volonté de faire taire toute critique ou opposition aux réformes
- 2 Inscription du Devoir de réserve qui n'existe pas dans la Loi
- 3 Présence de drapeaux français «cache-misère» dans les classes

snes  
fsu

PROJET DE LOI  
#ÉCOLE DE LA  
CONFIANCE

OPÉRATION  
DESINTOX

ARTICLE 9

## ÉVALUATION PARTOUT, CONFIANCE NULLE PART

**ADOPTÉ**

- 1 Suppression du CNESCO réputé pour la qualité de ses études.
- 2 Création d'un Conseil d'évaluation de l'Ecole sans aucune indépendance.
- 3 Dogme de l'évaluation permanente et normative.

snes  
fsu

PROJET DE LOI  
**#ÉCOLE DE LA  
CONFIANCE**

**OPÉRATION  
DESINTOX**

ARTICLE 6

## **PREMIER DE CORDÉE, PREMIER SERVI !**

**ADOPTÉ**

- 1 Des établissements pour élèves bilingues réservés à l'élite
- 2 Une partie du financement assurée par des fonds privés
- 3 Un système complètement dérogatoire

snes  
fsu

PROJET DE LOI  
**#ÉCOLE DE LA  
CONFIANCE**

**OPÉRATION  
DESINTOX**

ARTICLE 6 *quater*

## **UNE ÉCOLE SOUS CONTRÔLE DU MINISTÈRE**

**ADOPTÉ**

- 1 Une école du socle qui mélange 1er et 2nd degré
- 2 Une primarisation du collège
- 3 Des écoles primaires sous tutelle

snes  
fsu

**AUJOURD'HUI**

**VOUS ÊTES  
RECRUTÉ-E SUR  
CONCOURS.**

**DEMAIN**

**VOUS LE SEREZ  
À LA TÊTE  
DU CLIENT.**

DÉCOUVREZ POURQUOI SUR [WWW.FSU.FR](http://WWW.FSU.FR)

**DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION ~~DESTRUCTION~~  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

**AUJOURD'HUI**

**LE DÉLÉGUÉ  
QUE VOUS  
AVEZ ÉLU  
VOUS  
DÉFEND.**

**DEMAIN**

**VOUS VOUS  
DÉBROUILLEREZ  
TOUT SEUL.**

DÉCOUVREZ POURQUOI SUR [WWW.FSU.FR](http://WWW.FSU.FR)

**DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION ~~DESTRUCTION~~  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

**AUJOURD'HUI**  
LE DÉLÉGUÉ  
QUE VOUS  
AVEZ ÉLU  
VOUS  
DÉFEND.

**DEMAIN**  
VOUS VOUS  
DÉBROUILLEREZ  
TOUT SEUL.

DÉCOUVREZ POURQUOI SUR [WWW.FSU.FR](http://WWW.FSU.FR)

DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !

**DESTRUCTION**

**F.S.U.** ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

**AUJOURD'HUI**  
VOTRE  
DÉLÉGUÉ-E  
VOUS  
DÉFEND.

**DEMAIN**  
VOUS VOUS  
DÉBROUILLEREZ  
TOUT-E SEUL-E.

DÉCOUVREZ POURQUOI SUR [WWW.FSU.FR](http://WWW.FSU.FR)

DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !

**DESTRUCTION**

**F.S.U.** ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

**AUJOURD'HUI**  
VOUS ÊTES  
RECRUTÉ-E SUR  
CONCOURS.

**DEMAIN**  
VOUS LE SEREZ  
À LA TÊTE  
DU CLIENT.

DÉCOUVREZ POURQUOI SUR [WWW.FSU.FR](http://WWW.FSU.FR)

DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !

**DESTRUCTION**

**F.S.U.** ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

**AUJOURD'HUI**  
LE DÉLÉGUÉ QUE  
VOUS AVEZ ÉLU  
VOUS DÉFEND.

**DEMAIN**  
VOUS VOUS  
DÉBROUILLEREZ  
TOUT SEUL.

DÉCOUVREZ POURQUOI SUR [WWW.FSU.FR](http://WWW.FSU.FR)

DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !

**DESTRUCTION**

**F.S.U.** ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

**AUJOURD'HUI**  
VOTRE  
DÉLÉGUÉ-E  
VOUS DÉFEND.

**DEMAIN**  
VOUS VOUS  
DÉBROUILLEREZ  
TOUT-E SEUL-E.

DÉCOUVREZ POURQUOI SUR [WWW.FSU.FR](http://WWW.FSU.FR)

DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !

**DESTRUCTION**

**F.S.U.** ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

**AUJOURD'HUI**  
VOUS ÊTES  
RECRUTÉ-E SUR  
CONCOURS.

**DEMAIN**  
VOUS LE SEREZ  
À LA TÊTE  
DU CLIENT.

DÉCOUVREZ POURQUOI SUR [WWW.FSU.FR](http://WWW.FSU.FR)

DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !

**DESTRUCTION**

**F.S.U.** ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

**+ DE PRÉCARITÉ**  
**- DE PROTECTION**  
**C'EST ÇA L'AVENIR ?**

DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !

**DESTRUCTION**

**F.S.U.** ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

**LA FONCTION PUBLIQUE  
EST NÉE POUR SERVIR,  
CETTE LOI VA  
LA DÉTRUIRE.**

DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !

**DESTRUCTION**

**F.S.U.** ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

# ALERTE ROUGE

#actu #éducation

snes  
fsu

Projet de loi "Ecole de la confiance"  
Attention danger!

#Actu

snes  
fsu

Projet de loi fonction publique :  
Des fonctionnaires  
aux ordres du Ministre



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

# Loi Fonction publique : c'est la démocratie qui est attaquée !

*Ce projet de loi est d'une extrême gravité pour les fonctionnaires mais aussi pour l'ensemble de la population, la FSU appelle à se mobiliser pour en exiger le retrait par la multiplication d'actions locales et par la participation aux dates nationales de mobilisation :*

**6 mars :**

*Rassemblement*

**19 mars :**

*Aux côtés de l'ensemble des salariés dans le cadre de la journée interprofessionnelle, grèves et manifestations Fonction publique.*

**27 mars :**

*Journée d'action Fonction publique à l'occasion du passage du projet de loi en conseil des ministres*

Le projet de loi « transformation de la Fonction publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usager-es sur tout le territoire.

**Tous les éléments du statut attaqués sont pourtant autant de garanties pour les personnels et donc les usagers contre l'arbitraire et les clientélismes.**

**Commissions paritaires vidées de leur substance et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Le projet de loi prévoit de ne plus donner aucun droit de regard sur les actes de gestion des agents (mutations, promotions, etc). C'est l'administration qui affecterait ou nommerait de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification par des élus du personnel du respect des droits de chacun, sans possibilité pour les personnels de contester les décisions autrement que par un recours individuel devant l'administration puis devant les tribunaux administratifs. Le gouvernement entend soumettre les personnels au bon vouloir de l'autorité hiérarchique et les isoler face à elle, c'est une régression historique de leurs droits et donc de ceux de toute la population.

**Remise en cause des prérogatives et des moyens de fonctionner des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail)**

Cela entraverait le contrôle par les représentants des personnels des obligations des employeurs publics et des chefs de service en matière de santé et sécurité au travail. Le projet restreindrait les possibilités d'intervention des représentants des personnels pour l'amélioration des conditions de travail.

**Recrutement de contractuels ouvert en grand**

Le projet prévoit un élargissement des dérogations au principe du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent et la création d'un « contrat de projet » (contrat qui peut s'achever une fois que la mission est terminée). Or, les dérogations sont déjà nombreuses et expliquent que 20% des agent-es ne soient déjà pas titulaires. Aller plus loin, c'est laisser aux employeurs publics la « liberté » de recourir à du personnel précaire ou titulaire, c'est faire du contrat et de la précarité la voie principale et bientôt quasi unique de recrutement. Défendre le recrutement de personnel statutaire, c'est à l'inverse défendre l'égalité d'accès aux emplois publics, d'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général qui tout autant qu'ils les protègent sont des garanties d'égalité de traitement pour les usager-es..

**Remise en cause des accords sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale**

Le projet de loi prévoit en effet de mettre fin aux régimes dérogatoires mis en place dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics à partir de 2021 pour le bloc communal et 2022 pour les départements et régions.

**Possibilités de détachement vers le privé, introduction d'une rupture conventionnelle, mobilité imposée, etc...**

Tout est fait dans ce projet de loi pour « accompagner » le vaste plan de restructuration dans le cadre des 120 000 suppressions d'emplois prévues d'ici 2022, avec les pressions sur les personnels qui les accompagnent.

# PROFESSEUR PRINCIPAL

## MISSIONS IMPOSSIBLES... DÉMISSION POSSIBLE!

→ La masse des tâches à effectuer par le professeur principal n'a cessé de s'alourdir depuis de nombreuses années. Réunions à organiser, informations à faire circuler, innombrables questions à traiter, rencontres, rendez-vous, formulaires à remplir, etc. Pourtant, la part variable de l'ISOE... n'a jamais été revalorisée ! La fonction de professeur principal est loin d'être rémunérée à la mesure de la charge de travail.

**UNE CHARGE DE TRAVAIL ALOURDIE ET UNE RÉMUNÉRATION FAIBLE ?**



→ Actuellement, il y a 1 Psy-ÉN pour 1000 à 1500 collégiens et lycéens, en France. Or seuls les Psy-ÉN sont qualifiés pour prendre en charge le processus très complexe et sensible de l'orientation des élèves (qui ne se réduit jamais à une « information sur les formations et les métiers »). Et si on charge la barque des professeurs principaux, qui eux ne sont pas formés pour « compenser » l'insuffisance de recrutements de Psy-ÉN.

**COMPENSER LE NOMBRE INSUFFISANT DE PSY-ÉN ?**



**ACCOMPAGNER LA RÉFORME DU LYCÉE QUI DÉGRADE LES CONDITIONS DE TRAVAIL, SUPPRIME DES POSTES, ET DÉSORIENTE LES ÉLÈVES ?**



→ Les missions du professeur principal sont toujours lourdes et complexes en Troisième et en Seconde, mais particulièrement cette année : il s'agit de conseiller les élèves dans le cadre d'une réforme mise en place dans l'urgence et sans que personne ne sache comment le lycée va fonctionner l'an prochain ni quelles seront les conséquences pour l'orientation dans le supérieur.

**CONTRIBUER À BARRER LA ROUTE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES AUX ÉLÈVES ?**



→ Avec la mise en place de Parcoursup, non seulement la charge de travail du professeur principal de Terminale a explosé, mais elle a changé de sens : on attend désormais de lui qu'il « prédise » les capacités de réussite de ses élèves pour entériner la sélection à l'entrée de l'Université... Et donc qu'il participe à barrer la route des études supérieures à ses propres élèves. Est-ce vraiment ce pourquoi nous avons décidé de devenir enseignant-e-s ?

La fonction de professeur principal n'est pas une obligation de service : elle repose sur le volontariat. Il est donc tout à fait possible de la refuser en début d'année... et de démissionner en cours d'année !



- Pour dénoncer l'alourdissement de la charge de travail
- Pour dénoncer la trop faible rémunération de cette fonction
- Pour dénoncer la brutalité de la réforme du lycée et de Parcoursup

Dans chaque lycée

**DÉMISSION COLLECTIVE  
DES PROFESSEURS PRINCIPAUX !**

# Le professeur principal de votre enfant démissionne. **POURQUOI ?**

Le professeur principal accepte cette fonction sur la base du volontariat.

Il a été amené ces dernières années à prendre en charge des responsabilités importantes qui ne sont pas de son ressort.

→ Actuellement, il y a 1 Psy-ÉN (nouvelle appellation des CO-Psy) pour 1000 à 1500 collégiens et lycéens en France. Or seuls les Psy-ÉN sont qualifiés pour prendre en charge le processus très complexe et sensible de l'orientation des élèves (qui ne se réduit jamais à une « information sur les formations et les métiers »). Les professeurs principaux ne sont pas formés pour « l'orientation ».

**IL LUI EST DEMANDÉ DE FAIRE LE TRAVAIL DES PSY-ÉN**



→ Les missions du professeur principal sont toujours lourdes et complexes en Troisième et en Seconde, mais particulièrement cette année : il s'agit de conseiller les élèves dans le cadre d'une réforme mise en place dans l'urgence et sans que personne ne sache comment le lycée va fonctionner l'an prochain ni quelles seront les conséquences pour l'orientation dans le supérieur.

**IL LUI EST DEMANDÉ DE FAIRE CETTE ANNÉE EN TROISIÈME ET EN SECONDE UN IMPOSSIBLE TRAVAIL DE CONSEIL**



**IL LUI EST DEMANDÉ EN TERMINALE DE PRÉDIRE LE DEVENIR DE SES ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**



→ Avec la mise en place de Parcoursup, le travail du professeur principal de Terminale s'est alourdi, mais surtout a pris un sens nouveau : il doit désormais contribuer à la sélection mise en place à l'Université par un avis prédictif sur les chances de succès de votre enfant dans les formations qu'il a retenues.

**LOURDES RESPONSABILITÉ ET CHARGE DE TRAVAIL**



→ Les responsabilités concernant l'orientation et la masse des tâches à effectuer par le professeur principal n'ont cessé de s'alourdir : réunions à organiser, informations multiples à faire circuler, innombrables questions à traiter, rencontres, rendez-vous, formulaires à remplir, etc. L'institution n'apporte guère de reconnaissance : le professeur principal est corvéable à merci pour moins de 100 euros par mois.



Par leur démission, les professeurs principaux veulent envoyer le signal qu'ils ne sont pas en mesure d'accompagner convenablement vos enfants.